

**VULNÉRABILITÉS CIVIQUES : LE SOIN DE LA CITÉ AU PRISME DU CORPS
(Université d'Angers, 21 et 22 octobre 2021)**

Appel à communication

Cet événement se propose d'apprécier l'évolution de la Cité et des cités de la Méditerranée antique sur une période longue (VIII^e s. av. n. è. – VI^e s. n. è.) dans leur rapport aux arts de la santé, entendus dans une acception extensive. Pareille manifestation est tout à la fois inscrite dans l'actualité de la recherche en Histoire antique et aussi bien limitée qu'encouragée par l'actualité elle-même. Les arts de la santé offrent un champ d'étude fécond de l'opposition entre intérêt individuel et bien collectif, entre tendance à l'immédiation et intervention politique, champ aux enjeux multiples. Si déceler ne serait-ce que des signaux faibles des pratiques médicales individuelles n'est pas toujours possible et ponctuellement illusoire, il s'agira ici de raisonner sur les raisons, modalités et conséquences de la prise en charge par la cité de fonctions 'sanitaires' – médecin public et enseignants principalement – dans la constitution d'un corps civique.

Le soin et la maladie sont aussi des métaphores ou analogies qui servent de façon traditionnelle à qualifier l'état du corps social et des gouvernants. Des textes grecs et latins utilisent corps et santé des dirigeants pour qualifier leurs pratiques de gouvernement et la situation de la cité, du point de vue des premiers ordres de la société. Le mauvais gouvernant est alors perçu comme un élément de contamination pour l'état qu'il administre : s'il est malade, c'est l'ensemble du corps civique qui l'est aussi.

Le récent *Dictionnaire du corps dans l'Antiquité*¹ a achevé d'intégrer les Anciens au corpus documentaire dont les sciences humaines et sociales s'étaient déjà saisies depuis plusieurs décennies². Il livre en effet un aperçu critique et, de façon assumée, subjectif, des travaux sur le corps antique menés ces dernières années ; quoiqu'encore relativement récente, l'histoire du corps grec et du corps romain n'en est pas moins aujourd'hui un champ d'étude bien constitué, auquel les Presses universitaires de Rennes consacrent d'ailleurs depuis 2006 une collection à part entière – les *Cahiers d'histoire du corps antique*.

Cette parution se veut une double invitation à la réflexion. En premier lieu, pour reprendre les termes introductifs de F. Prost, le *Dictionnaire* n'est pas une « encyclopédie [qui] établit un bilan, [il] ne livre que des pistes. [...] le présent ouvrage suggère des perspectives [...] mais n'a pas la prétention de dérouler une théorie complète et générale ». En second lieu, le dictionnaire n'offre pas uniquement des entrées *corporelles* mais adopte une définition extensive du corps et des domaines s'y rapportant, de « Citoyen » à « Prêtre » en passant par « Éducation » et « Philosophe ». Cette approche totale du corps permet de donner à la problématique de la santé une dimension holistique, autre que celle de l'approche médicale souvent privilégiée.

Les pistes thématiques à explorer sont variées et les propositions de communications pourront s'inscrire dans les pôles suivants (sans exclusive cependant, ceux-ci pouvant d'ailleurs ponctuellement se recouper) : pour la dimension somatique, le gymnase, qui est le lieu de pratiques physiques inscrit au cœur de la cité grecque avant d'être une institution, et la médecine ; pour l'âme, l'éducation et l'enseignement, y compris philosophique, et la religion ; pour le corps civique, les constitutions et l'exercice de la justice.

¹ Bodiou, Lydie et Mehl, Véronique (dir.), *Dictionnaire du corps dans l'Antiquité*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2019.

² Andrieu, Bernard, *Dictionnaire du corps en sciences humaines et sociales*, Éditions du CNRS, Paris, 2006.

Tous ces éléments participant pour ainsi dire du *kosmos* des cités, de ce bel ordonnancement qui font de la structure civique un ensemble cohérent et harmonieux.

Cette réflexion se veut l'occasion de donner la parole à des jeunes chercheurs (doctorants et jeunes docteurs) en Histoire, Littérature, Philosophie et Archéologie. Les communications auront vocation à être publiées.

Les propositions de communication doivent être rédigées en français et sous la forme d'un résumé de 500 mots maximum. Ces propositions doivent être accompagnées d'un bref *curriculum vitae* et d'une attestation du directeur de recherche pour les doctorants. Le dossier doit être envoyé à Hugues Berthelot (TEMOS, UMR 9016, Université d'Angers) (hugues.berthelot@univ-angers.fr) et à Caroline Husquin (HALMA, UMR 8164, Université de Lille) (caroline.husquin@univ-lille.fr).

Date limite d'envoi des propositions : 01 avril 2020

Réponse pour la participation au colloque : 03 mai 2021

Le colloque aura lieu à l'Université d'Angers, sur deux journées, les 21 et 22 octobre 2021. L'hébergement, à hauteur d'une nuitée, est pris en charge par les organisateurs et une partie des frais de transport à hauteur d'une centaine d'euros maximum pour les candidats ne pouvant recevoir le soutien d'un laboratoire de rattachement.

